

## biostimulation

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial: Cérès

Date de révision: 01.12.2021

Version : 2.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Cérès  
Mélange Matière fertilisante et support de culture à base de microorganismes vivants  
(*Pseudomonas fluorescens* et *Trichoderma harzianum*)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Cultures de microorganismes pour traiter les grandes cultures.

##### Utilisations déconseillées

Utilisez le produit conformément au mode d'emploi.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant:** GREENCELL  
Biopole Clermont Limagne  
Rue Henri Mondor  
FR - 63360 Saint-Beauzire  
+33 473 33 44 55  
greencell@greencell.tech

**Fournisseur:** AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative  
**Adresse:** Nordring 4  
CH - 4147 Aesch  
**Téléphone:** +41 (0) 58 434 32 82  
**E-Mail:** bioprotect@fenaco.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

145 (Tox Info Suisse)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  
- Non classé.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
- Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

- Étiquetage non applicable.

### 2.3 Autres dangers

- Contient *Pseudomonas fluorescens* et *Trichoderma harzianum*. Les microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.
- Produit pulvérulent inflammable en dépôt ou en suspension dans l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substance

Ce produit est un mélange.

### 3.2 Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Origine	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Maltodextrin	(N° CAS) 9050-36-6 (N° CE) 232-940-4 (N° REACH) Exempted annexe IV/new annex I	Végétale	Non classé
<i>Pseudomonas fluorescens</i>	(N° REACH) Exempted	Bactérie	Non classé
<i>Trichoderma harzianum</i>	(N° REACH) Exempted	Champignon	Non classé

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

### 4.1 Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Laver à l'eau savonneuse.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes/effets après inhalation

Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

#### Symptômes/effets après contact oculaire

Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés:  
Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone : inactif.
- Agents d'extinction non appropriés:  
Poudre, risque de formation de poussières.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques (Oxydes de soufre).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Appareils respiratoires adéquats (appareil respiratoire avec filtre).

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Eloigner le personnel superflu.

##### Pour les secouristes

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Humidifier la poussière avec de l'eau avant de la recueillir. Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Nettoyer à l'aide de détergents désinfectants.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Respecter les consignes de protection individuelle, voir § 8.
- Les locaux dans lesquels des poussières peuvent être générées doivent être identifiés par zones et équipés selon la directive ATEX.
- Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère (risque d'explosion).
- Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.
- Suivre les bonnes pratiques chimiques.
- Conseils d'utilisation : recommandations générales à la manipulation de produits pulvérulents.
- Toute manipulation et/ou tout stockage de produits doivent être adaptés aux caractéristiques de chaque produit qui sont réputées connues du client; celui-ci demeure le seul responsable et doit donc prendre toute mesure visant à éviter tout risque d'accident (notamment d'explosion) et/ou d'altération du dit produit.

##### Mesures d'hygiène

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions de stockage

- Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche.
- Stockage aux températures préconisées (4 °C à 30 °C). Conserver dans un endroit sec et frais.
- Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

### Matières incompatibles

Bactéricides et/ou fongicides.

### Matériaux d'emballage

Polypropylène.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

- Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques: Pas d'informations complémentaires disponibles.
- Procédures de suivi recommandées: Pas d'informations complémentaires disponibles.
- Contaminants atmosphériques formés: Pas d'informations complémentaires disponibles.
- DNEL et PNEC: Pas d'informations complémentaires disponibles.
- Bande de contrôle: Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales d'hygiène relatives à la manipulation des produits chimiques. Eviter toute exposition inutile.  
VME ≤ 10 mg/m<sup>3</sup>

Protection des yeux/du visage	Mettre des lunettes adaptées en cas de formation de poussières.
Protection de la peau	Utiliser un vêtement de protection
Protection des mains	Porter des gants de protection. Le matériau avec lequel les gants sont fabriqués doit être imperméable et résistant au produit.
Protection respiratoire	Porter un masque approprié. Mettre un masque (EN149 FFP3 ou équivalent) en cas de formation de poussières.
Risques thermiques	Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Neutre
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	6 - 6,5
	Solution 10 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible

Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

## 9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une explosion de poussière pourrait survenir d'un mélange air/poussière.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Bactéricides et/ou fongicides.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits typiques de décomposition : mono et dioxyde de carbone, eau, oxygène.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

- Orale: Non classé.
- Cutanée: Non classé.
- Inhalation: Non classé.
- Corrosion cutanée/irritation cutané: Non classé. pH: 6 - 6.5 solution 10 %
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé. pH: 6 - 6.5 solution 10 %
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé.
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé.
- Cancérogénicité: Non classé.
- Toxicité pour la reproduction: Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classé.

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration: Non classé.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **Toxicité**

- Toxicité aquatique aiguë: Non classé.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Non classé.

### **Persistance et dégradabilité**

Non établi. Le produit est constitué de matières d'origine végétale biodégradables et de micro organismes, présents naturellement dans de nombreux écosystèmes. La propagation de ces micro-organismes ne modifiera pas de façon significative l'environnement.

### **Potentiel de bioaccumulation**

Non établi.

### **Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### **Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Emballage à usage unique à valoriser ou éliminer selon les conditions locales applicables.
- Peut être éliminé comme un déchet solide (déchet industriel banal) ou incinéré dans une installation autorisée en conformité avec les législations, réglementations et arrêtés en vigueur.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### **14.1 Numéro ONU**

N° ONU ADR: Non réglementé.  
N° ONU IMDG: Non réglementé.  
N° ONU IATA: Non réglementé.  
N° ONU ADN: Non réglementé.  
N° ONU RID: Non réglementé.

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Désignation officielle de transport ADR: Non réglementé.  
Désignation officielle de transport IMDG: Non réglementé.  
Désignation officielle de transport IATA: Non réglementé.  
Désignation officielle de transport ADN: Non réglementé.  
Désignation officielle de transport RID: Non réglementé.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Classe(s) de danger pour le transport ADR: Non réglementé.

Classe(s) de danger pour le transport IMDG: Non réglementé.  
Classe(s) de danger pour le transport IATA: Non réglementé.  
Classe(s) de danger pour le transport ADN: Non réglementé.  
Classe(s) de danger pour le transport RID: Non réglementé.

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR: Non réglementé.  
Groupe d'emballage IMDG: Non réglementé.  
Groupe d'emballage IATA: Non réglementé.  
Groupe d'emballage ADN: Non réglementé.  
Groupe d'emballage RID: Non réglementé.

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement: Non  
Polluant marin: Non  
Autres informations: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport par voie terrestre: Non réglementé.  
Transport maritime: Non réglementé.  
Transport aérien: Non réglementé.  
Transport ferroviaire: Non réglementé.

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non déterminé.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Réglementations UE**

- Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH
- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

##### **Directives nationales**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempté de REACH

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Sources des données: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

### **Avis de non-responsabilité**

Exclusion et limitation de la responsabilité :

Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources que nous estimons fiables. Toutefois, ces informations sont fournies sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, ne fait aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à la qualité marchande, à l'adéquation à un usage particulier ou à toute autre nature en ce qui concerne les informations ou le produit auquel elles se rapportent. La seule responsabilité d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, en ce qui concerne les produits identifiés à la satisfaction d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, comme étant défectueux ou non conformes sera le remplacement de ces produits conformément aux instructions d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative. Ce recours de la manière décrite dans le présent document constitue l'exécution des obligations d'AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, en vertu de toute responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre découlant des produits ou de leur utilisation. AGROLINE Service & Bioprotect, fenaco société coopérative, ne peut être tenue responsable des dommages accessoires, spéciaux, consécutifs ou indirects.